
Renvoi aux comités des marchés, de salut public et d'agriculture, ainsi qu'à la commission des revenus nationaux de l'adresse de la société populaire de Ligny-sur-Senin (Yonne) qui félicite la Convention, s'indigne de l'attentat contre les représentants et envoie des dons, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités des marchés, de salut public et d'agriculture, ainsi qu'à la commission des revenus nationaux de l'adresse de la société populaire de Ligny-sur-Senin (Yonne) qui félicite la Convention, s'indigne de l'attentat contre les représentants et envoie des dons, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 380-381;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25785_t1_0380_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

se quitteront pas sans avoir, en s'embrassant, répété le dernier mot du Censeur Romain :

« Que Carthage périsse ! »

Les circonstances n'ayant pas permis d'insérer dans le rapport fait, le 26 Brumaire, à la Convention Nationale par le Représentant du Peuple le Carpentier, l'énumération des Corps qui avaient combattu au siège de Granville, on profite de cette occasion pour publier la liste de ces braves Défenseurs de la Patrie, dont l'intrépidité mérite une place distinguée dans les fastes de la Gloire.

Les Canoniers du Contrat-Social,
des Thuilleries,
du Bonnet-rouge, Sections de Paris,
La compagnie de Canoniers de la garde nationale de Valognes,
le 31^e Régiment d'infanterie,
Les 6^e, 9^e et 11^e Bataillon du Département de la Manche,
Le 6^e de la Somme,
Le Contingent du District du « Rocher de la Liberté » (ci-devant St-Lo), aujourd'hui faisant partie du 12^e Bataillon de la Manche,
Des détachemens du Bataillon de la Côte d'or, de la Réunion, du Calvados et du 19^e Régiment de Chasseurs-à-pied,
La Compagnie des Chasseurs d'Evreux,
Un détachement des Hussards du 7^e Régiment,
Un autre de la Gendarmerie nationale du Département de la Manche,
Le Gué de Surveillance de Granville,
La Garde nationale,
Canoniers marins de la place, corvette et canonnières.

Le total le plus exact que l'on ait pu se procurer du nombre de ces troupes s'élève à 5 335 hommes, attendu le morcèlement des Corps revenus d'Ernée et de Fougères, et le défaut de complet des autres; encore faut-il observer que sur cette quantité il n'y avait que 2 788 hommes armés. Que l'on compare maintenant l'état où étaient alors les fortifications de la place et cette poignée de Républicains avec la multitude de forcenés qui composait encore l'armée de la Vendée (on l'évaluait à plus de 80 000 hommes, après la prise d'Avranches) et l'on pourra apprécier exactement la victorieuse résistance de Granville.

désintéressement le plus parfait. A la lecture de l'arrêté du département des Hautes-Alpes, un noble enthousiasme s'empara des citoyens, et, en un instant, 15 quintaux de sel, qui formoient toute la provision du pays, furent offerts gratuitement à la patrie, ainsi que 4 couvertures destinées pour l'hôpital de Briançon; le tout est dans ce moment parvenu à sa destination.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Gap, 11 prair. II] (2)

« Citoyens Représentans,

Tout ce qui tend à resserrer les liens qui doivent faire de tous les hommes des amis et des frères, n'est point indifférent à la Convention nationale, dont tous les décrets sont marqués au coin de la bienfaisance la mieux entendue.

Le département des hautes Alpes ayant eu connaissance de la pénurie en sel ou se trouvaient les vallées d'Oulx, de Cezanne, et de Bardonnèche, nouvellement rendues à la liberté, voulut réparer les torts du tyran sarde, envers leurs braves habitans; convaincu du zèle des citoyens des hautes Alpes à venir au secours de leurs voisins, il s'empressa d'inviter les municipalités, les sociétés populaires et tous les citoyens à partager avec eux le peu de sel qu'ils pouvaient avoir à leur disposition. Tout à coup on se hâta de toute part de mettre à exécution les vœux des administrateurs et plusieurs convois furent envoyés successivement dans ces contrées restituées à la France.

Nous devons au Republicanisme de nos concitoyens nous devons à la patrie d'apprendre à la Convention Nationale que la société populaire de Serres a montré dans cette circonstance tout ce que peut le désintéressement le plus parfait. A la lecture de l'arrêté du Département des hautes Alpes, un noble enthousiasme s'empara des citoyens, et tout à coup 15 quintaux de sel qui formoient toute la provision du pays, furent offerts gratuitement à la patrie, ainsi que 4 couvertures destinées pour l'hôpital de Briançon. Le tout est dans ce moment-ci remis à sa destination ».

LACHAU, MARTEL, BOUTOU fils
[et 4 signatures illisibles].

23

Le département des hautes-Alpes écrit de Gap, le 11 prairial, qu'ayant eu connaissance de la pénurie en sel où se trouvoient les vallées d'Oulx, de Cezanne et Bardonnèche, nouvellement rendues à la liberté, il voulut réparer les torts du tyran sarde envers leurs braves habitans; convaincu du zèle des citoyens des Hautes-Alpes à venir au secours de leurs voisins, il s'empressa d'inviter les municipalités, les sociétés populaires et tous les citoyens, à partager avec eux le peu de sel qu'ils pouvoient avoir à leur disposition, et aussitôt plusieurs convois furent envoyés successivement dans ces contrées restituées à la France.

La société populaire de Serres a montré, dans cette circonstance, tout ce que peut le

24

La société populaire de Ligny-sur-Senin, chef-lieu de canton, département de l'Yonne, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, exprime son indignation sur l'horrible attentat commis envers les représentans du peuple Maximilien Robespierre et Collot-d'Herbois; elle annonce que cette commune a fait un envoi de 2,821 liv. de fer, 500 liv. de potain, 128 liv. de cuivre argenté, 93 liv. de cuivre non argenté, 20 marcs

(1) P.V., XLI, 8. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl⁴).

(2) C 308, pl. 1198, p. 22.

de matière d'argent, et 2,940 liv. de matière de cloches, provenant du ci-devant culte.

Cette société, qui a armé et équipé à ses frais un volontaire, envoie, pour les défenseurs de la patrie, les objets ci-après :

Un marc et demi et 6 gros et demi d'argenterie, 6 gros et demi de bijoux en or; une épaulette avec sa contre-épaulette en or, pesant 4 onces et un demi gros, destinées pour celui de nos braves défenseurs qui entrera le premier dans Valenciennes; deux sabres avec leurs baudriers, une giberne avec sa banderole, un baudrier, 15 draps, 12 douzaines de compresses pour plaies, 4 bandages à 18 chefs, un paquet de bandages roulé, 5 liv. de charpie, 2 paquets de linge à pansement, un paquet de mauvais linge pour pansement, 2 nappes, 28 chemises et 2 cols de basin; 5 couvertures, dont une en tapisseries; 2 matelas, 27 livres et demie de plomb, 25 paires de souliers. Cette société vous envoie aussi 70 liv. un quart de cuivre argenté, et 11 liv. un quart de cuivre non argenté, provenant des hochets du fanatisme: ces objets ont été cachés par des fanatiques et des malveillans dans la ci-devant église, et trouvés par les patriotes, enveloppés dans une soutane du ci-devant curé, long-temps après le départ des hochets du fanatisme.

La société vous invite à décréter que la commune de Ligny, ci-devant le Châtel, porte à l'avenir le nom de commune de Ligny-sur-Senin, et à décréter qu'aucuns ci-devant prêtres ne seront admis dans aucunes administrations ni places importantes, au moins jusqu'à la paix, et qu'il soit fait mention, dans les certificats qui leur seront délivrés, de leur ci-devant qualité de prêtres.

Elle vous invite encore de décréter que toutes les municipalités de la République seront tenues de désigner, dans leurs communes respectives, une prairie particulière pour le pacage des veaux, laquelle seroit, après les fauchaisons, mise en réserve pour faciliter le nourri de ces jeunes animaux. Cette mesure engagera beaucoup de citoyens à faire des élèves, tant pour les approvisionnement que pour remplacer dans l'agriculture les différens chevaux et mulets qui ont été et pourroient être levés pour les armées.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés, à la commission des revenus nationaux, aux comités de salut public et d'agriculture. (1).

25

Courrier du 14 messidor.

Prises entrées à Lorient.

Un navire anglais allant à Cadix.

Un navire de 250 tonneaux, chargé de bled,

(1) P.V., XLI, 8. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl⁴) et 22 mess.

pour Bilbao, tous deux pris par la corvette *le Robuste*.

Idem, au Port-de-la-Montagne.

Un navire chargé de laine, venant d'Espagne. (1).

[Vifs applaudissements. Insertion au bulletin.]

26

Une nomenclature de différens directoires, de départemens, de districts, de communes, de sociétés populaires et de conseils-généraux, a été lue, et sera jointe au procès-verbal.

Suit ladite nomenclature.

La société populaire de Plaisance, département du Gers; la société populaire d'Itteville, département de Seine-et-Oise; la société populaire de Clamecy; la municipalité et la société populaire de la Motte, département des Basses-Alpes; le comité de surveillance de la section du Nord de la commune de Langres, département de la Haute-Marne; la municipalité de Roquesteron, département des Alpes-Maritimes; le comité de surveillance de la Montagne, département de la Somme; la commission des armes de Commune-d'Armes, département de la Loire; la société populaire de Paulhaguet, district de Brioude; la société populaire de Gueret, département de la Creuse; la société populaire de Port-sur-Meurthe; la société populaire de Mère-Libre, département de la Manche; la société populaire de Mont-Mamert, département du Gard; la société populaire de Champeix, département du Puy-de-Dôme; la société populaire de Cotignac, département du Var; la société populaire de Crosne, département de Seine-et-Oise; la société populaire de Marans, département de la Charente-Inférieure; le comité de surveillance de Lannion; les officiers municipaux de Pont-Audemer; la société populaire de la Bastide-de-Serou, département de l'Ariège; la société populaire de Val-Libre; la société populaire de Beaucher, département d'Indre-et-Loire; la société populaire d'Andresy, département de Seine-et-Oise; la société populaire de la Ferté-sur-Ourcq, département de Mayenne-et-Loire (?); la société populaire de Bourges; la société populaire de Saint-Chély, département de la Lozère; les administrateurs du département des Hautes-Alpes; les administrateurs du district de Mont-Salin, département du Mont-Blanc; les autorités constituées et la société populaire de Nonancourt, département de l'Eure; la société populaire de Charlieu, département de la Loire; les membres composant la société populaire de la commune de Louhans, département de Saone-et-Loire; la société populaire de Mon-

(1) P.V., XLI, 10. Bⁱⁿ, 18 mess; J. Perlet, n^o 650; Ann. R.F., n^o 217; C. Univ., n^o 916; J. Matin, n^o 710; C. Eg., n^o 685; M.U., XLI, 267; Ann. patr., n^o DL; J. Fr., n^o 648; J. Lois, n^o 644; Audit. nat., n^o 649; F.S.P., n^o 365; Mess. Soir, n^o 684; J. Sablier, n^o 1417.